

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à 14 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle Syrah du Palais des Fêtes, sis avenue Maréchal Foch, sous la présidence de Monsieur Gérard Forcada, Président du CCAS.

Etaient présents : M Gérard FORCADA, M Jean-Paul PUJOL, Mme Christine BENET, Mme Suzanne HERNANDEZ, Mme Bernadette FALCONETTI, Mme Mireille SANTINI, Mme Monique PUJAU, M Denis ROUSSEAU, Mme Chantal JAOU, M Michel MASUYER.

Excusés : Mme Sylvie DANRE, M Bernard BLANC, M Thierry CAUMEIL, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M Freddy NOLOT, Mme Catherine FABRESSE-ROCA.

Procuration : Mme Sylvie DANRE à Mme Christine BENET, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ à M Gérard FORCADA

Monsieur Gérard Forcada, Président du CCAS, ouvre la séance

Unique décision de la séance : Vote du budget primitif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-20,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le compte administratif 2020 budget CCAS adopté par le conseil d'administration,

Vu la délibération d'affectation du résultat 2021

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du CCAS. Par cet acte, le CCAS est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de l'établissement, par des dotations et des subventions et éventuellement par l'emprunt

Cette section est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de l'établissement. Le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2021 ont fait apparaître un excédent de 0 euros pour la section d'investissement et de 81 128,81 € pour la section de fonctionnement. L'affectation de ce résultat a été voté lors de la séance du 6 avril 2022. Conformément au rapport d'orientation budgétaire, le budget primitif 2022 intègre les impacts de la pandémie et de la crise liée à la guerre en Ukraine.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 (charges à caractère général)	39 128.81 €
Chapitre 012 (charges de personnels)	35 000.00 €
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)	15 000.00 €
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	1 000.00 €
Dépenses de l'exercice	90 128.81 €
Chapitre 023 (virement section investissement)	5000 .00 €
TOTAL	95 128.81 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 (produits des services du domaine)	14 000.00 €
--	-------------

Excédent de fonctionnement reporté	81 128.81 €
TOTAL	95 128.81 €
Section d'investissement	
<u>Dépenses d'investissement</u>	
Chapitres 20 et 21	5 000.00 €
TOTAL	5 000.00 €
<u>Recettes d'investissement</u>	
Chapitre 021 (transfert section de fonctionnement)	5 000.00 €
TOTAL	5 000.00 €

Le budget primitif 2022 est voté à l'unanimité

La secrétaire de séance

Le Président du CCAS

Madame JOLIS-PAILHIEZ



Forcada FORCADA

J.P.

[Signature]